

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Carcassonne

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
Ou mettre à jour le plan existant en le dotant d'un budget annuel ambitieux

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Tour de la Bastide, av. F. Roosevelt, allée de Iéna, rue Antoine Marty, av. du Général Leclerc, D119-av. du Dr Henry Gout, Av. Bunau Varilla, route Minervoise, rue Buffon-av. G. Guille, Rocade, Bld Denis Papin, Bld Henry Bouffet

Le schéma des piste doit être à la fois circulaire et rayonnant, intégrant les interconnexions avec les communes ou hameaux voisins : Cazilhac, Palaja, Montredon, Maquens, Caux-et-Sauzens, Penneautier, Villemoustaussou, le Canal du Midi...

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare, cité, écoles, collèges et lycées, hôpital, les différents pôles de la médiathèque, les principales zones commerciales, accès au Canal du Midi,

Réaliser une carte des pistes cyclables, numérotées. Le plan est disponible aux Offices du Tourisme (communal et intercommunal)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Réduire la circulation rue de Verdun, que ce ne soit plus un axe qu'empruntent les voitures pour couper la Bastide (souvent s'en s'y arrêter). A minima, obliger les voiture à tourner (un sens montant sur la moitié basse et un sens descendant sur la moitié haute par ex.). Mieux : transformer en zone piétonne l'ensemble de la Bastide avec un système d'accès voiture réservé aux riverains, livreurs et vendeurs du marché. A l'usage, tous les commerçants y trouveront leur compte, comme cela s'est vu dans d'autres villes (Toulouse...).

D'une manière générale, apaiser la circulation à travers une révision du plan de circulation de la ville

Action n°6 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, partout où c'est réalisable (selon la largeur de la rue)

Action n°7 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les

visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Développer des parkings relais en périphérie de la ville, associés à des navettes (y compris au niveau des aires de covoiturage existantes)

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Soutenir et accélérer le projet de Pôle d'Echange Multimodal de la gare - Y installer des stationnements fermés de type vélobox ou espace vélo sécurisé au sein d'une maison du vélo, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Profiter du programme Alvéole de la FUB, pour développer les stationnements sécurisés sur la zone du syndicat mixte Grand Site de Carcassonne

Action n°9 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Poursuivre l'installation d'arceaux dans toute la ville, y compris square Gambetta et au niveau des équipements publics (tous les stades, halle aux sports Nicole Abar, écoles...)

Action n°10 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Soutenir les associations telles que le Biclou (réinsertion), Carca'Vélo (sensibilisations, ateliers réparation...) et les Petits Débrouillards (éducation populaire y compris autour du vélo...)

Mettre des locaux à disposition de Carca'Vélo pour pouvoir réaliser régulièrement des ateliers réparation

Action n°11 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Profiter du projet de PEM de la gare pour créer une maison du vélo pouvant accueillir les acteurs associatifs

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :

Équiper les services municipaux d'une flotte de vélo, y compris des vélos-cargo, pour les petits déplacements au sein de la ville ; notamment pour la police municipale ou pour l'entretien des espaces verts en vélos.

Action n°13 :

Créer une "fête du vélo". Animer une fête du vélo au moins une fois par an, associée à une "journée sans voiture"

D'une manière générale, développer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo - application de la loi LOM) et battre en brèche les idées reçues.